

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXII

BEAUCEVILLE—FEVRIER 1916

No II

### NICOLAS LE VIEUX DE HAUTEVILLE

Nicolas Le Vieux, sieur de Hauteville, arriva ici avec le gouverneur de Lauzon le 13 octobre 1651.

Dès son arrivée dans le pays, M. de Lauzon se mit en frais de placer l'administration de la justice sur un pied plus régulier. Jusque là la justice avait été rendue à peu près arbitrairement par le gouverneur.

M. de Lauzon plaça à la tête de la justice ordinaire un grand sénéchal. La justice devait être administrée, au nom du sénéchal, par un lieutenant-général civil et criminel, un lieutenant particulier civil et criminel et un procureur fiscal.

M. de Lauzon installa lui-même les nouveaux officiers de justice. Il nomma son propre fils, Jean de Lauzon, un jeune homme de 22 ans, grand sénéchal. Nicolas Le Vieux de Hauteville fut fait lieutenant-général, et M. Louis-Théandre Chartier de Lotbinière reçut la charge de procureur fiscal.

Nicolas Le Vieux de Hauteville retourna en France en 1656. La Mère Marie de l'Incarnation nous dit, dans une de ses lettres, que le gouverneur de Lauzon repartit pour la France en juin 1656. Il est bien probable que M. de Hauteville, qui était son protégé, fit le voyage avec lui.

Pendant son séjour à Québec, le 10 septembre 1654, Nicolas Le Vieux de Hauteville avait épousé Marie Renardin de la Blanchetière, (1) qui lui donna une fille, Marie-Paule, née à Québec le 8 septembre 1655. Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. I, p. 393) dit

(1) Leur contrat de mariage fut reçu par le notaire Audouard Saint-Germain le 9 septembre 1654.